**Loi d’avenir : De l’ambition d’un changement de cap au renoncement**

14.01.2014

**Les députés s'apprêtent à voter en première lecture le texte global de la Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt. Cette loi aurait pu marquer durablement l'agriculture. Faire en préambule le constat que les politiques passées ont eu un effet désastreux était un bon point de départ. Pourtant, à l'arrivée, il n'y a que peu d'évolution. Une nouvelle fois, il semble qu'on s'apprête à renoncer aux moyens de changer de modèle agricole. Mais tout n'est pas encore joué.**

Une loi d'orientation de l'agriculture cohérente avec les ambitions affichées doit poursuivre des objectifs certes économiques, mais aussi clairement environnementaux et sociaux. Cette dernière variable est écartée du texte, démontrant ainsi l'absence d'ambition du ministre de l'Agriculture en matière d'emploi paysan à l'heure où les chiffres du chômage atteignent des niveaux clairement préoccupants.

La loi doit permettre sans détours de soutenir les paysans qui veulent changer de système, de favoriser l'installation, et de stopper net l'industrialisation de l'agriculture. On appréciera, bien sûr, la probable suppression de la voie mâle (obligation de n'utiliser en élevage que de la semence de mâles certifiée), et la prise en compte de la nécessité pour les paysans d'échanger des semences. Nous restons par contre dans l'attente d'une introduction claire de la dimension sociale dans les GIEE\* et de leur encadrement. Par ailleurs, l'ouverture de l'accès au métier reste très contenue, la diminution de l'usage des pesticides et antibiotiques est très limitée, l'encadrement des montages sociétaires pour éviter l'accaparement du foncier sera inopérant, l'ouverture de l'enseignement à la diversité de l'agriculture sera encore une exception, le pluralisme syndical n'est toujours pas pleinement assumé, etc.

La question essentielle de cette loi aurait dû être : quelle agriculture avec combien de paysans pour répondre aux enjeux sociaux, économiques et environnementaux ? Mais, aujourd'hui, par leur vote, les députés répondront que leur vision de l'agriculture de demain est toujours celle passéiste de l'agro-industrie qui fragilise et élimine les paysans. Pour la Confédération paysanne, il faut rompre avec ce dogme de la compétition internationale. L'agriculture doit être relocalisée, pourvoyeuse d'emploi, riche de sa diversité et de la qualité de ses produits ; elle doit redonner du sens au métier de paysan, être en phase avec l'environnement et moteur de la dynamique des territoires ruraux. Nous ne cesserons de le marteler. Le vote des sénateurs et celui des députés en deuxième lecture doit faire évoluer ce texte pour qu'il soit enfin en cohérence avec les grands enjeux actuels.

**Contacts :** *Marie-Noëlle ORAIN - Secrétaire générale - tél: 06 07 85 95 83   
Mikel HIRRIBAREN - Secrétaire national - tél: 05 59 29 28 72   
Laurent PINATEL - Porte-parole de la Confédération paysanne - tél: 06 80 58 97 22   
Elina BOUCHET - Chargée de communication - tél: 06.95.29.80.78*

ACTUALITES SUR LE SUJET